

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 145

présenté par

M. Labaronne, Mme Vidal, Mme Buffet et Mme Le Feur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.